

TARIFS ANNUELS

INFOS PRATIQUES

MOINS DE 18 ANS

Tranches de revenus	Eveil ou FM seule	FI + FM*	Orchestre ou ateliers seuls	FI seule
< à 10 000 €	16 €	77 €	70 € l'un 82 € les 2	60 €
Entre 10 000 € et 11 500 €	24 €	113 €		89 €
Entre 11 501 € et 14 000 €	31 €	149 €		118 €
Entre 14 001 € et 17 500 €	39 €	185 €		146 €
Entre 17 501 € et 21 000 €	47 €	222 €		175 €
Entre 21 001 € et 25 000 €	54 €	258 €		204 €
Entre 25 001 € et 29 500 €	62 €	294 €		232 €
Entre 29 501 € et 34 000 €	70 €	330 €		261 €
Entre 34 001 € et 41 999 €	77 €	367 €	70 € l'un 82 € les 2	289 €
> à 42 000 €	85 €	403 €		318 €

ADULTES

Tranches de revenus	FI 1/2*	FI 3/4*	FI + FM**	Orchestre ou ateliers seuls
< à 10 000 €	92 €	135 €	104 €	85 €
Entre 10 000 € et 11 500 €	136 €	199 €	153 €	
Entre 11 501 € et 14 000 €	179 €	263 €	202 €	
Entre 14 001 € et 17 500 €	223 €	328 €	251 €	
Entre 17 501 € et 21 000 €	266 €	392 €	300 €	
Entre 21 001 € et 25 000 €	310 €	456 €	349 €	
Entre 25 001 € et 29 500 €	353 €	520 €	398 €	
Entre 29 501 € et 34 000 €	397 €	584 €	447 €	
Entre 34 001 € et 41 999 €	440 €	648 €	496 €	85 €
> à 42 000 €	484 €	712 €	545 €	

FM : Formation Musicale / FI : Formation Instrumentale

* + Pratique vocale dès la 1^{re} année et à partir de la 3^{re} année, possibilité d'autres pratiques collectives

** + Ensembles instrumentaux de classes, orchestre junior, ateliers

*** Une caution pourra être demandée

FI : 30 min pour les 3 premières années du cycle 1 et 45 min la 4^{re} année ; 45 min à 1h pour 2nd cycle

À noter :

• Le tarif est dégressif en fonction du nombre d'inscrits d'un même foyer fiscal : 1^{er} = 100 % ; 2nd = 70 % et 3rd et suivants = 55 %

• La tarification est établie lors de l'inscription en fonction de l'avis d'imposition. À défaut de présentation de l'avis, le tarif maximum est appliqué.

Location instrument

120 €***

CONTACT

ecoledemusique@ccst90.fr
Pôle technique - 90600 GRANDVILLARS
34 rue Frédéric Japy - 90500 BEAUCOURT
Téléphone. 07 88 84 32 25

ACCUEIL / SECRÉTARIAT BEAUCOURT

Le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30
Le mercredi de 09h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

LES 3 SITES DE L'ÉCOLE

BEAUCOURT

• 34 rue Frédéric Japy

DELLE

• Salle de musique Faubourg de Belfort
• Maison des Remparts 1 Place de la République

GRANDVILLARS

• Place Charles de Gaulle (ancienne médiathèque)

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE (susceptibles de modification)

- Portes ouvertes : 4 et 5 septembre
- Rentrée : 14 septembre
- Concert de Noël
- Auditions de printemps
- Spectacle de fin d'année (juin-juillet)

ÉDITO



Que vous soyez musicien émérite ou débutant, que vous soyez ancien ou nouvel élève, que vous soyez jeune ou moins jeune : bienvenue à toutes et à tous pour cette saison 2026-2027 !

Depuis son ouverture en septembre 2018, l'École de musique intercommunale, répartie sur 4 sites d'enseignement dans les trois bourgs-centres du Sud Territoire (deux sites à Delle, un à Beaucourt et un à Grandvillars), a vocation à permettre l'accès du plus grand nombre à un enseignement musical de qualité.

Au-delà de l'enrichissement personnel qu'apporte la pratique de la musique sous ses différentes formes (instrument, pratiques vocales, orchestre, musiques

actuelles...), les services proposés par l'École participent directement à l'attractivité du territoire et contribuent à faire de notre Communauté de communes un endroit où il fait bon vivre.

Pour cette saison 2026-2027, l'école et son équipe sont à nouveau mobilisées et investies pour dispenser les différents enseignements et offrir aux habitants, tout au long de l'année, plusieurs représentations car la musique c'est avant tout le partage.

Belle saison 2026-2027 !

Dominique TRELA
Vice-Président en charge de l'École de musique intercommunale du Sud Territoire

La musique donne une âme à nos cœurs et des ailes à la pensée.

Platon, La Musique

Ateliers et ensembles (ouverts hors cursus musical)

Ensembles instrumentaux

Permettant une pratique collective indispensable dans les apprentissages instrumentaux, ces ensembles favorisent une progression tant instrumentale que musicale, en développant l'écoute des autres.

Atelier Musiques actuelles

Explorant un répertoire moderne - des musiques de la bande FM aux standards pop-rock des dernières décennies en passant par l'électro - cet atelier offre la possibilité à chaque musicien de compléter l'apprentissage de son instrument dans une pratique collective.

ENSEIGNEMENTS



La musique est source de nombreux bénéfices en termes de développement personnel, tant sur le plan émotionnel qu'intellectuel. L'éducation musicale participe ainsi pleinement à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant en favorisant notamment la concentration, la mémoire, la sociabilité, la gestion du stress et la créativité...

ÉVEIL (grande section de maternelle et CP)

A travers une approche ludique et active (jeux rythmiques, chansons de geste, danse...), les plus petits découvrent le monde sonore et leurs aptitudes à s'exprimer musicalement.

L'ÉDUCATION MUSICALE proposée par l'école intercommunale s'appuie sur 3 piliers : formation musicale, formation instrumentale et pratiques collectives.

Formation musicale (à partir du CE1)

Formation théorique qui permet d'acquérir les connaissances de base indispensables à la pratique musicale en intégrant également des dimensions culturelles et sensibles.

Cet enseignement est prodigué toujours en lien direct avec la formation instrumentale.

Formation instrumentale (à partir du CE1)

Les différents intervenants, professionnels diplômés des disciplines enseignées, dispensent un enseignement individuel.

Les instruments enseignés sont : flûte traversière, clarinette, saxophone, violon, alto, violoncelle, guitare classique, trompette, trombone, tuba, percussion, guitare électrique et basse, batterie, piano, viole de gambe (d'autres disciplines pourront être ajoutées en fonction des demandes).

Pratiques collectives

La pratique collective est au cœur de la formation avec la pratique vocale en groupe (l'atelier vocal), l'orchestre junior, les ateliers et les ensembles homogènes.

À noter : l'atelier vocal et l'orchestre (hors adultes) sont accessibles - hors cursus - à tout enfant ayant déjà une certaine autonomie musicale.



TEMPS PÉDAGOGIQUES



ÉVEIL

Âge : grande section de maternelle et CP
45 min

CYCLE 1

Âge : à partir du CE1

1^{ère} année

FM + Atelier vocal : 1h / FI : 30 min

2^{ème} année

FM : 1h / FI : 30 min
Atelier vocal : 45 min

3^{ème} année

FM : 1h15 / FI : 30 min
Atelier vocal : 45 min / Option : orchestre

4^{ème} année

FM : 1h30 / FI : 45 min
Orchestre : 1h

CYCLE 2

FM : 1h30 (sur 4 années)
FI : 45 min à 1h
Orchestre* : 1h

* L'orchestre peut-être extérieur à l'École de musique intercommunale dans le cadre d'une convention

FM : Formation Musicale
FI : Formation Instrumentale

